



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conge individuel de formation

Question écrite n° 47766

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du FONGECIF d'Ile-de-France, dont les moyens budgetaires sont actuellement insuffisants pour repondre aux demandes des salaries souhaitant effectuer des conges individuels formation. Alors que la participation financiere des employeurs reste elevee et que la demande de formation continue des salaries correspond a une necessite actuelle pour progresser dans un nombre important de professions, les credits du FONGECIF semblent largement amputes et les criteres de plus en plus rigoureux ne permettent plus de repondre aux demandes de formation personnelles. Il lui demande, en consequence, quelles mesures il envisage de prendre afin de rendre aux FONGECIF, et notamment au FONGECIF d'Ile-de-France, leur role primordial de formation des salaries.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, le conge individuel de formation est l'un des dispositifs privilegies permettant aux salaries de beneficier d'une formation qualifiante. Cependant, force est de constater que les moyens budgetaires des OPACIF ne leur permettent pas de repondre favorablement a tous les salaries qui font une demande de conge. Aussi, afin de mieux gerer et de rationaliser les excedents financiers des organismes paritaires, agrees au titre du conge individuel de formation, le decret du 9 avril 1996 a permis la mise en place d'une instance de perequation entre les organismes excedentaires et organismes deficitaires. Les partenaires sociaux ont confie cette mission au comite paritaire du conge individuel de formation. Celui-ci a pour fonction de collecter tous les excedents financiers et de les redistribuer, dans la limite de ses ressources, aux organismes paritaires qui en font la demande, afin d'assurer le financement des conges qu'ils n'auraient pas pu prendre en charge avec leurs seuls fonds propres. Cette nouvelle mesure devrait donc permettre aux OPACIF, et notamment au FONGECIF Ile-de-France, de pouvoir financer plus de conges et ainsi demultiplier l'acces des salaries au conge individuel de formation.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47766

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 470

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1710